



SAVIEZ-VOUS QUE...

(À inclure à votre pochette)

Volume 2, numéro 1, Juin 2004

Les chauves-souris et la rage !!!



Il faut faire très attention de ne jamais toucher une chauve-souris. Depuis quelques années, la présence de chauves-souris atteintes de la rage a été remarquée en Mauricie et en Portneuf. Le virus de la rage cause une maladie toujours mortelle pour l'humain. Heureusement, il existe un vaccin pour se protéger contre la rage. Cependant, ce vaccin doit être administré rapidement après le contact avec l'animal infecté.

Le virus de la rage est présent dans la salive de la chauve-souris infectée et il se transmet par :

- ↳ une morsure ;
- ↳ une griffure ;
- ↳ le contact d'une plaie ou d'une muqueuse (yeux, nez, bouche) avec la salive de l'animal.

IL NE FAUT JAMAIS TOUCHER UNE CHAUVESOURIS !

Si quelqu'un a touché une chauve-souris, il doit :



- ↳ laver la partie du corps affectée avec de l'eau et du savon pendant dix (10) minutes ;
- ↳ communiquer **rapidement** avec le service Info-Santé CLSC.



ATTENTION : UNE CHAUVESOURIS ATTEINTE DE LA RAGE PEUT PARAÎTRE TOUT À FAIT NORMALE.



« Feux de forêt ! »

Vous pouvez obtenir des informations concernant les risques de feux de forêt, la propagation et les actions à prendre en cas d'incendie près de votre domicile à :

www.sopfeu.qc.ca





ARROSAGE AÉRIEN

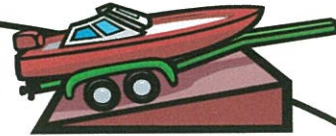
Bonne nouvelle! La municipalité de Lac-aux-Sables a avisé Abitibi Consolidated qu'elle est **contre** l'utilisation de phytocide par avion et elle demande que l'application soit faite de façon **manuelle seulement**.



Vitesse des bateaux moteurs...

Une demande a été faite par le conseil municipal à la Sûreté du Québec d'appliquer sévèrement le règlement sur la vitesse des bateaux sur le Lac-aux-Sables cet été.

Descente de bateaux!



Saviez-vous que... seulement les propriétaires de Lac-aux-Sables peuvent mettre leur embarcation à l'eau à la descente municipale gratuitement. Les non-propriétaires et visiteurs doivent payer entre \$20 et \$40 à chaque mise à l'eau. Ce règlement vise à contrôler le nombre d'embarcations qui sillonnent notre lac afin de rendre la vie des riverains plus paisible.

De plus, ARPLAS remet à chaque personne utilisant la descente, un pamphlet qui décrit les règles, qui prêche la protection de notre environnement et qui exige le civisme des visiteurs.



Association des Résidents
pour la Protection du Lac-aux-Sables

Votre Association !!!

Saviez-vous que... l'**ARPLAS** représente tout près de 300 citoyens dans le village et autour du lac? Plus nous serons, plus nous pourrons veiller à vos intérêts. Un abonnement pour votre famille ne coûte que \$15, alors **devenez membre !!!**